

Annexe D

**Résolution de la Municipalité d'Alleyn-et-Cadwood
et
Résolution de la Municipalité Régionale de Comté
du Pontiac**

Procès-verbal

Copie de résolution

ALLEYN ET CAWOOD

Nom de la Municipalité

Séance Ordinaire

Extraordinaire

ajournée

tenue le 1 novembre 2004 et à laquelle sont présents son honneur

le Maire Joseph Squitti

et les conseillers suivants:

*Allen Peck
Carl Mayer
Charlene Scharf
Gerald Stevenson*

formant quorum sous la présidence du maire.

Kim Cartier-Villeneuve, secrétaire-trésorière aussi présente.

CONSIDÉRANT les efforts fournis par la municipalité afin de se démarquer au plan du respect de la santé des personnes et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT les efforts fournis par la municipalité afin de se conformer à la politique Québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 ;

CONSIDÉRANT les risques pour la santé des personnes et pour l'environnement dus à la présence d'un dépôt en tranché dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT les avancements techniques disponibles pour la construction de lieux d'enfouissements telle que proposée par le gouvernement du Québec dans son projet de règlements sur l'élimination des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le haut niveau de sécurité pour la santé des personnes et pour l'environnement offert par un lieu d'enfouissement technique conforme au projet de règlements sur l'élimination des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT l'appui conditionnel donné au projet de lieu d'enfouissement régional dans la MRC Pontiac par le conseil des maires de la MRC Pontiac lors de la réunion du 25 Octobre 2004 ;

CONSIDÉRANT les avantages offerts dans la proposition de LDC, gestion et services environnementaux pour la construction d'un lieu d'enfouissement technique régional dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de vigilance composé, au départ, de membres de la communauté de Allyn et Cawood sera formé dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT que ce Comité de vigilance sera consulté par le promoteur à toute les étapes du processus d'obtention d'un certificat d'autorisation pour le lieu d'enfouissement technique ;

CONSIDÉRANT que tout résident qui s'oppose au projet aura l'opportunité de se prononcer par l'entremise du BAPE ;

123-11-04 **Il est proposé par :** **Carl Mayer**
Et appuyé par : **Charlene Scharf**

De permettre à LDC, Gestion et Services Environnementaux d'aller de l'avant avec le dépôt de l'avis de projet en tant que promoteur, pour l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique régional dans la municipalité de Alleyn et Cawood ;

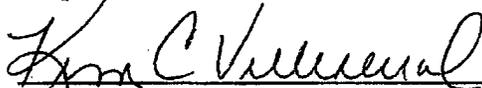
D'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

De négocier de bonne foi et de signer une entente avec LDC, gestion et services environnementaux afin de formaliser les obligations respectives.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ A : Danford Lake Quebec ce 1^{ère} jour du mois de novembre 2004.

Copie Certifié #123-11-04



Kim Cartier-Villeneuve
Secrétaire-trésorière

Procès-verbal

Copie de résolution

ALLEYN ET CAWOOD

Nom de la Municipalité

Séance Ordinaire

Extraordinaire

ajournée

Tenue le 01 novembre 2004 et à laquelle sont présents son honneur

le Maire Joseph Squitti

et les conseillers suivants:

***Allen Peck
Carl Mayer
Charlene Shcarf
Gerald Stevenson***

formant quorum sous la présidence du maire.

Kim Cartier-Villeneuve, secrétaire-trésorière aussi présente.

CONSIDERING the efforts given by the municipality in order to excel in the respect of the health of the people and the environment;

CONSIDERING the efforts given by the municipality in order to conform to the Quebec policy for the management of residual materials;

CONSIDERING the risks for the health of the people and the environment due to the presence of a trench landfill site in the municipality;

CONSIDERING the technological advancements available for the construction and operations of technical landfill sites as a proposed by the Quebec government in their proposed regulations on the elimination of residual materials;

CONSIDERING the conditional support given to a regional landfill site project by the MRC council of Mayors during the meeting of October 25th, 2004.

CONSIDERING the advantages offered in the proposition by LDC management and environmental services for the construction of a technical landfill site in the municipality;

CONSIDERING that an environmental management committee, composed at the beginning of the project of members of the community of Alleyn and Cawood be formed as soon as possible;

CONSIDERING that the environmental management committee shall be consulted by the promoter at all steps of the procedure leading to a certificate of approval for a technical landfill site;

CONSIDERING that all residents who oppose the project will have the opportunity to voice their opinion to the BAPE

123-11-04

PROPOSED BY: Carl Mayer
SECONDED BY: Charlene Scharf

To allow LDC, Gestion ET Services Environnementaux to proceed with the submission of the notice of project as the promoter for the installation of a regional technical landfill site in the Municipality of Allevyn and Cawood;

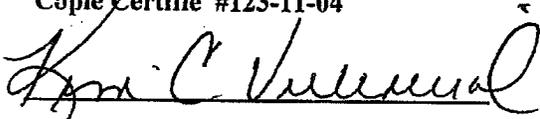
To obtain ownership of the properties required for the landfill project;

To negotiate in good faith and sign an agreement with LDC Gestion ET Services Environnementaux in order to formalize each parties obligations.

ADOPTED UNANIMOUSLY

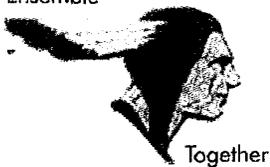
ADOPTÉ A : Danford Lake Quebec this 01st day of November 2004.

Copie Certifié #123-11-04



Kim Cartier-Villeneuve
Secrétaire trésorière

Ensemble



**Municipalité régionale
de comté de
Pontiac**

C.P. 460, 602 Route 301 Nord
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
Tél.: (819) 648-5689
Télec.: (819) 648-5810
Courriel : mrc@mrcpontiac.qc.ca
Internet : www.mrcpontiac.qc.ca

Litchfield, le 23 février 2005

Madame Kim Villeneuve
Secrétaire-trésorière
Municipalité de Allevyn-et-Cawood
C.P. 75, 10 Chemin Jondee
Danford Lake (Québec) J0X 1P0

OBJET : C.M. 2005-351 – Service de gestion des matières résiduelles

Madame,

Vous trouverez ci-dessous une copie conforme d'une résolution, extrait du livre des délibérations du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, adoptée à son assemblée tenue mercredi le 24 novembre 2004 portant sur le sujet cité en rubrique dont le numéro de référence est le C.M. 369-2004- .

Nous vous adressons, madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La secrétaire-trésorière adjointe

Pierrette Meilleur

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue mercredi le 24 novembre 2004 à compter de 9 h 35 à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Service de gestion des matières résiduelles, projet présenté par la municipalité d'Alleyn-et-Cawood

C.M. 2004-351

Il est proposé par monsieur Cletus Ferrigan et appuyé par monsieur Denzil Spence d'inclure la proposition de la municipalité d'Alleyn-et-Cawood à la liste des choix de sites possibles pour le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac.

LE VOTE EST APPELÉ :

16 représentants votent « POUR »;
2 représentants votent « CONTRE »;

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2004-351 est réputée être adoptée sur division.

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 23^{ème} jour du mois de février 2005



Pierrette Meilleur
Secrétaire-trésorière adjointe

Municipalité régionale de comté de Pontiac

C.P. 460 · 602 Route 301 · Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0 ~ Tél.: (819) 648-5689 · Téléc.: (819) 648-5810
Courriel : mrc@mrcpontiac.qc.ca ~ Internet : www.mrcpontiac.qc.ca